

Prise en charge financière par



LIBERAUX

2 choix

Inscription en ligne sur mondpc.fr

- RV sur « inscription directe »
- Renseignez le numéro de référence du programme de DPC et cliquez sur « afficher les sessions »
- Précisez le numéro de la session souhaitée
- Cliquez sur le bouton rouge « pour vous inscrire »
- Enfin cliquez sur le bouton rouge « valider » pour confirmer

Accompagnement par **Ma Formation Santé** :

- Avec les éléments que vous nous aurez communiqués par téléphone, Pré-inscription par M.F.S.
- Confirmer votre inscription dès réception du mail généré automatiquement par l'ANDPC.

Prise en charge financière FIF PL / FAF PM

Le libéral s'occupe de son dossier avec notre accompagnement :

- 1) Par téléphone, vous nous communiquez les éléments nécessaires à votre inscription
- 2) Nous vous envoyons la convention et le programme de formation
- 3) Vous nous renvoyez la convention signée par mail ou par courrier
- 4) Vous faites votre demande de prise en charge en ligne sur fifpl.fr, dans les 10 jours calendaires suivant le 1er jour de formation en joignant les éléments demandés dont le programme et la convention
- 5) Le FIF PL vous notifie un accord de prise en charge par courrier
- 6) Après la formation, nous vous envoyons votre **attestation** de présence que vous devez déposer en ligne dans la rubrique Services en ligne

Prise en charge financière par OPCA(s)

SALARIES

ET Libéraux exerçant une activité à plus de 50% salarié

Processus

Accompagnement par **Ma Formation Santé** :

- 1) Recherche d'une formation sur www.mondpc.fr
- 2) Inscription auprès de l'employeur
- 3) Inscription auprès de **Ma Formation Santé**
 - Nous vous envoyons la convention et le programme de formation
 - Vous nous renvoyez la convention signée par mail ou par courrier
- 4) Inscription auprès de votre **OPCA**
- 5) Après la formation, nous vous envoyons votre attestation de formation que vous devez déposer en ligne